



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-huit,

En exercice : 27

Le neuf avril

Présents : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 2

Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2018
(2^{ème} convocation conformément à l'article L2121-17 du CGCT)

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, BRUSCHINI Vincent, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : ALBERTINI Josepha à ALBERTINI Paule, SOLET Anne-Marie à NOVELLA Dominique

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, DUCROS Louis, FILIPPI Valérie, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, GIACOMETTI Marie-Josée, GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick.

Madame Anne-Marie Ciavaldini a été nommée secrétaire.

18-04-09-01 Objet : Extension de périmètres d'intervention du Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du littoral dispose d'un large périmètre d'intervention sur la Marana dont une partie se situe au nord de la commune de Lucciana où des premières acquisitions ont commencé à être réalisées. Il dispose également d'un périmètre d'intervention dans le secteur de Tanghiccìa à proximité de l'embouchure du Golu.

L'extension de périmètres d'intervention concerne d'une part des espaces naturels situés au sud de la Maraninca qui sont classés espaces naturels remarquables mais qui sont très fortement dégradés par une fréquentation anarchique, par des dépôts divers et par l'érosion qui se produit lors de tempêtes exceptionnelles. Il s'agit donc d'élargir le périmètre

d'intervention du Conservatoire dans ce secteur dans le but de protéger ces espaces, de restaurer les milieux naturels et d'organiser l'accueil du public.

Par ailleurs, il est proposé d'étendre le périmètre au domaine public maritime sur une bande de 100 m de large qui pourra lui être attribuée par l'Etat dans le but d'y maîtriser les usages comme cela a été fait sur certaines communes de la Marana. Cette extension concernerait alors à la fois la partie nord de la commune et la partie sud dans le secteur de Tanghiccia.

Le Conseil municipal délivrera son avis, le Conseil des rivages de la Corse devant se réunir prochainement sur :

- L'intervention du Conservatoire du littoral par tous moyens y compris par expropriation dans le secteur nord de la commune sur le périmètre délimité en rouge selon le plan ci-joint
- Le principe de l'extension des périmètres d'intervention du Conservatoire sur le Domaine Public Maritime tel qu'il est défini sur le plan de délimitation ci-joint

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide :

- Autorise l'intervention du Conservatoire du littoral par tous moyens y compris par expropriation dans le secteur nord de la commune sur le périmètre délimité en rouge selon le plan ci-joint
- Adopte le principe de l'extension des périmètres d'intervention du Conservatoire sur le Domaine Public Maritime tel qu'il est défini sur le plan de délimitation ci-joint

VOTE :

Non-participation : 1

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Lucciana, le 9 avril 2018





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27 **L'an deux mille dix-huit,**

En exercice : 27 **Le neuf avril**

Présents : 10

Représentés : 2

Votants : 12

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2018
(2^{ème} convocation conformément à l'article L2121-17 du CGCT)

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, BRUSCHINI Vincent, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : ALBERTINI Josepha à ALBERTINI Paule, SOLET Anne-Marie à NOVELLA Dominique

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, DUCROS Louis, FILIPPI Valérie, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, GIACOMETTI Marie-Josée, GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick.

Madame Anne-Marie Ciavaldini a été nommée secrétaire.

18-04-09-02 Objet : Actualisation tarifs Accueil Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'actuellement et ce depuis juillet 2008, l'ALSH propose un tarif journalier modulé allant de 5.70 € à 7 €, comprenant activités, repas et goûter.

A compter du 1^{er} juillet 2018, Il convient d'actualiser cette modularité des tarifs qui s'échelonnent en fonction du Quotient Familial (QF) comme ci-après :

QF de 0 à 330	6.50 €
QF de 331 à 470	6.90 €
QF de 471 à 650	7.45 €
QF supérieur à 650	8 €

Participation par jour et par enfant :

QF	VACANCES SCOLAIRES			MERCREDI
	TARIF ALSH APPLICABLE	CAF	FAMILLE	FAMILLE
0 à 330	6.50 €	9	1 €	6.50 €
331 à 470	6,90 €	7	1.5 €	6,90 €
471 à 650	7.45 €	3	2 €	7.45 €
Supérieur à 650	8 €			8 €

Le Conseil municipal,
Vu la délibération du Conseil municipal relative aux tarifs ALSH en date du 10 juin 2008,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide :

- Adopte les tarifs ci-dessus exposés, à compter du 1^{er} juillet 2018

VOTE :

Pour : 11

Contre :

Abstention(s) : 1

Lucciana, le 9 avril 2018

Le Maire,
Joseph GALLETI





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27 **L'an deux mille dix-huit,**

En exercice : 27 **Le neuf avril**

Présents : 10

Représentés : 2

Votants : 12

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2018
(2^{ème} convocation conformément à l'article L2121-17 du CGCT)

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, BRUSCHINI Vincent, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : ALBERTINI Josepha à ALBERTINI Paule, SOLET Anne-Marie à NOVELLA Dominique

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, DUCROS Louis, FILIPPI Valérie, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, GIACOMETTI Marie-Josée, GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick.

Madame Anne-Marie Ciavaldini a été nommée secrétaire.

18-04-09-03 Objet : Avis relatif à la construction de l'école de la plaine de Monte

Comme suite à la réception d'une correspondance, en date du 9 mars dernier, de la Commune de Monte, relative à la construction d'une école et de ses équipements : cantine, crèche, au lieu-dit Angiolasca, le Conseil municipal est amené à donner son avis.

Cette délibération sera nécessaire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme afin de faire reconnaître l'utilité et l'urgence de la réalisation de ces infrastructures, pour la commune de Monte, mais au-delà pour la micro-région

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, décide :

-Délivre un avis favorable à la construction d'une école et de ses équipements : cantine, crèche, au lieu-dit Angiolasca, commune de Monte,

VOTE : à l'unanimité

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

Lucciana, le 9 avril 2018





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-huit,

En exercice : 27

Le neuf avril

Présents : 10

Représentés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Votants : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2018
(2^{ème} convocation conformément à l'article L2121-17 du CGCT)

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, BRUSCHINI Vincent, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : ALBERTINI Josepha à ALBERTINI Paule, SOLET Anne-Marie à NOVELLA Dominique

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, DUCROS Louis, FILIPPI Valérie, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, GIACOMETTI Marie-Josée, GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick.

Madame Anne-Marie Ciavaldini a été nommée secrétaire.

18-04-09-04 Objet : Approbation du compte de gestion de la commune pour l'exercice budgétaire 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le compte de gestion établi par le Trésorier municipal et retraçant les opérations en dépenses et en recettes dans le cadre de l'exécution du budget principal de la commune pour l'exercice 2017,

Après s'être assuré qu'y ont été repris les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, ceux de tous les titres de recettes émis, ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui ont été prescrites,

Après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal de la commune, établi pour l'exercice 2017 par le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, tel que présenté ci-joint, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

VOTE : à l'unanimité

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

Lucciana, le 9 avril 2018





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-huit,

En exercice : 27

Le neuf avril

Présents : 9

Représentés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Vincent BRUSCHINI, Premier adjoint au Maire.**

Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2018
(2^{ème} convocation conformément à l'article L2121-17 du CGCT)

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : ALBERTINI Josepha à ALBERTINI Paule, SOLET Anne-Marie à NOVELLA Dominique

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, DUCROS Louis, FILIPPI Valérie, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, GIACOMETTI Marie-Josée, GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick.

Madame Anne-Marie Ciavaldini a été nommée secrétaire.

18-04-09-05 Objet : Adoption du compte administratif de la commune pour l'exercice budgétaire 2017

Le Conseil Municipal,

Ayant élu M. Vincent BRUSCHINI, Premier adjoint, pour le présider,

Le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2017 tel que présenté ci-après :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	6 926 521.32
Recettes de fonctionnement	8 714 151.15
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 787 629.75
Excédent reporté de l'exercice n-1	4 122 299.86
Résultat de clôture	5 909 929.61

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	6 709 928.95
Recettes d'investissement	6 227 410.24
Résultat d'investissement de l'exercice	482 518.61
Excédent reporté de l'exercice n-1	1 103 848.84
Résultat de clôture	531 330.23

RESTES A REALISER 2017 A REPORTER EN 2018 :

Dépenses d'investissement	5 419 431.00
Recettes d'investissement	2 735 703.00

RESULTAT CUMULE :

Section de fonctionnement	5 909 929.61
Section d'investissement (1068)	-1 720 397.77
TOTAL CUMULE	4 189 531.84

VOTE :

Pour : 10

Contre :

Abstention(s) : 1

Lucciana, le 9 avril 2018





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-huit,

En exercice : 27

Le neuf avril

Présents : 10

Représentés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Votants : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2018
(2^{ème} convocation conformément à l'article L2121-17 du CGCT)

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, BRUSCHINI Vincent, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : ALBERTINI Josepha à ALBERTINI Paule, SOLET Anne-Marie à NOVELLA Dominique

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, DUCROS Louis, FILIPPI Valérie, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, GIACOMETTI Marie-Josée, GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick.

Madame Anne-Marie Ciavaldini a été nommée secrétaire.

18-04-09-06 Objet : Affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif de la commune pour l'exercice budgétaire 2017

Le Conseil Municipal,

Constatant que le compte administratif de la commune pour l'exercice budgétaire 2017 présente un excédent de fonctionnement de 1 787 629.75 €,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent au 31/12/2017	1 787 629.75 €
Résultats antérieurs reportés	4 122 299.86€
Résultats à affecter	5 909 929.61 €
Virement à la section d'investissement (compte 1068)	1 720 397.77 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (R 002)	4 189 531.84 €

VOTE :

Pour : 11

Contre :

Abstention(s) : 1

Lucciana, le 9 avril 2018





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27 **L'an deux mille dix-huit,**

En exercice : 27 **Le neuf avril**

Présents : 10

Représentés : 2

Votants : 12

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2018
(2^{ème} convocation conformément à l'article L2121-17 du CGCT)

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, BRUSCHINI Vincent, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : ALBERTINI Josepha à ALBERTINI Paule, SOLET Anne-Marie à NOVELLA Dominique

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, DUCROS Louis, FILIPPI Valérie, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, GIACOMETTI Marie-Josée, GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick.

Madame Anne-Marie Ciavaldini a été nommée secrétaire.

18-04-09-07 Objet : Fixation des taux des 4 taxes directes locales

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux des quatre taxes directes locales pour l'exercice budgétaire 2018 au même niveau que ceux en vigueur en 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 22,92%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,98%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,92%
- Contribution foncière des entreprises : 13,84%

VOTE : à l'unanimité

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

Lucciana, le 9 avril 2018





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27 **L'an deux mille dix-huit,**

En exercice : 27 **Le neuf avril**

Présents : 10
Représentés : 2
Votants : 12

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2018
(2^{ème} convocation conformément à l'article L2121-17 du CGCT)

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, BRUSCHINI Vincent, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : ALBERTINI Josepha à ALBERTINI Paule, SOLET Anne-Marie à NOVELLA Dominique

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, DUCROS Louis, FILIPPI Valérie, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, GIACOMETTI Marie-Josée, GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick.

Madame Anne-Marie Ciavaldini a été nommée secrétaire.

18-04-09-08 Objet : Adoption du budget primitif de la commune pour l'exercice budgétaire 2018

Le Conseil Municipal,

Vu les orientations générales du budget pour l'exercice 2018 débattues lors de sa réunion du 13 février 2018,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 28 mars 2018,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le budget primitif de la commune pour l'exercice budgétaire 2018 tel que présenté ci-joint.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 047 444	13 047 444
INVESTISSEMENT	13 294 249	13 294 249

VOTE :

Pour : 11

Contre :

Abstention(s) : 1

Lucciana, le 9 avril 2018





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27 **L'an deux mille dix-huit,**

En exercice : 27 **Le neuf avril**

Présents : 10
Représentés : 2
Votants : 12

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2018
(2^{ème} convocation conformément à l'article L2121-17 du CGCT)

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette, BRUSCHINI Vincent, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, ZATTARA Dominique

POUVOIRS : ALBERTINI Josepha à ALBERTINI Paule, SOLET Anne-Marie à NOVELLA Dominique

ABSENTS : CAPOROSSI Laurent, DUCROS Louis, FILIPPI Valérie, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, GIACOMETTI Marie-Josée, GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick.

Madame Anne-Marie Ciavaldini a été nommée secrétaire.

18-04-09-09 Objet : Recherche de financement - Opération extension du groupe scolaire de Crucetta

Le Maire expose qu'une délibération pour la recherche de financement pour cette opération avait été prise par le Conseil Municipal le 13 février 2018.

Il s'avère après ouverture des plis du marché public que l'estimation du coût des travaux est en deçà de la somme de 700 000.00 €

En effet l'estimation prévisionnelle des travaux est de 568 762.19 €.

Le Maire propose donc d'annuler la délibération du 13 février 2018 (enregistrée en Préfecture de la Haute Corse le 14 février 2018 sous le N° 02B-212001481 – 20180213-13-02-32018-D6-DE) et de la remplacer par celle-ci.

Le Maire propose de demander des financements à l'Etat sur la dotation DSIL 2018 et à la Collectivité de Corse pour mener à bien ce projet.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant estimatif des travaux	568 762.19 €
ETAT 40 %	227 504.88 €
COLLECTIVITE DE CORSE 40 %	227 504.88€
Autofinancement 20 %	113 752.43

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide

- D'adopter le plan de financement ci-après :

Montant estimatif des travaux	568 762.19 €
ETAT 40 %	227 504.88 €
COLLECTIVITE DE CORSE	280 000.00 €
Autofinancement 20 %	113 752.43

VOTE : à l'unanimité

Pour : 12

Contre :

Abstention(s) :

Lucciana, le 9 avril 2018

Le Maire,

 Joseph GALLETTI